

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation :07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de mise à disposition d’un terrain au profit de FPS Towers**

**DELIBERATION**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a déjà une convention d’occupation du domaine public avec la filiale France Pylônes Service pour la station radioélectrique et les équipements de communications électroniques.

Il est proposé une nouvelle la convention qui redéfinie plus précisément les conditions d’occupation et le montant notamment de la redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition de terrain avec France Pylônes Services Towers

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

VOTE pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de

publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : RODP Téléphonie**

**DELIBERATION**

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret 2005-1676 du 27/12/2005.

Ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (index TP01).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de télécommunication, et d'en fixer les montants.

DONNE délégation au maire pour la durée du mandat pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication.

DIT que pour l'année 2016 les montants plafonds s'élèvent à :

38.80 € le km linéaire pour le réseau souterrain

51.73 € le km linéaire pour le réseau aérien

25.86 € le m2 au sol pour les autres installations

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation :07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Chaudière – Logement école**

**DELIBERATION**

Dans le cadre du dossier pour les marché de travaux d’amélioration du traitement thermique et des équipements thermiques de l’école Jules Leroux, il était prévu de remplacer la chaudière du logement. Celle-ci étant en panne, il convient dans l’urgence de la changer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE au vu des devis, de retenir la proposition de l’entreprise Ramette et Fils pour un montant de 6 637.95 € ht.

AUTORISE le Maire à signer le devis.

VOTE Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Mission contrôle technique  
Rénovation thermique école Leroux**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école Leroux, il est nécessaire de conclure une mission de contrôle technique.

Suite à une consultation, il est proposé de retenir la société Socotec, mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition présentée par la société Socotec pour 4 085 € ht.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette mission.

VOTE Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Mission CSPS**  
**Rénovation thermique école Leroux**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école Leroux, il est nécessaire de conclure une mission de coordination SPS. Suite à une consultation, il est proposé de retenir la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition présentée par la société CEFAQ pour 1 890 € ht.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette mission.

VOTE Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation :07/12/2016

Date d’Affichage : 19/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Maintien d’un service public**  
**La Poste de qualité et de proximité**

**DELIBERATION**

Considérant que La Poste, service public postal remplit des missions indispensables en matière d’aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l’accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que ce service public postal est déjà l’objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. La direction de la poste continue à supprimer en moyenne 7000 emplois par an ( en dépit du CICE dont le montant avoisine le milliard d’euros sur les 3 dernières années ) ce qui se traduit par le non-respect de la distribution 6 jours sur 7, des horaires de levées avancés, des bureaux de poste aux horaires réduits voire même fermés

Considérant que la direction de la poste envisage d’accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat ( maison de service au public, relais poste, agence postale communale ou intercommunale). Ceci constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l’accessibilité bancaire qu’au niveau de l’aménagement du territoire par le détricotage du maillage territorial des bureaux de poste.

Considérant le refus de ratification du contrat de présence postale 2017-2019 par l’association des maires de France AMF réunie en octobre dernier. Ce texte prévoyait notamment la possibilité pour la poste de passer au-dessus de l’avis des maires et des conseils municipaux en cas de transformation ou fermeture de bureaux ainsi qu’un fond de péréquation bien insuffisant pour répondre aux besoins de la population en matière d’aménagement du territoire.. Et cela alors même que l’on demande de plus en plus d’efforts aux mairies pour palier au désengagement de la poste et maintenir un service postal de qualité pour la population.

Considérant que la poste est une S.A à capitaux publics et que les mairies et les usagers ont leur mot à dire sur l’avenir du service public postal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SE PRONONCE pour le maintien d'un service public postal de qualité.

REFUSE toute fermeture ou transformation du bureau de poste de Bertry bien qu'à ce jour le conseil n'est pas été informé d'une fermeture malgré la rumeur.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 19/12/2016  
Après envoi en Sous-Préfecture le 19/12/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 20/12/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention LEA avec la CAF

DELIBERATION

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la CAF portant sur le renouvellement du dispositif LEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'appliquer le barème de participation familiale à compter du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2020. Tarif centre aéré été 20 jours

	QF<369	370<QF<499	500<QF<600	600<QF<1200	QF>1200
<b>Tarif mangeant 8 h</b>	24 € soit 0.15 €/he	40 € soit 0.25 €/he	64 € soit 0.40 €/he	80 € soit 0.50 €/he	96 € soit 0.60 €/he
<b>Tarif non mangeant 6 h</b>	18 € soit 0.15 €/he	30 € soit 0.25 €/he	48 € soit 0.40 €/he	60 € soit 0.50 €/he	84 € soit 0.70 €/he

S'ENGAGE à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements.

S'ENGAGE à communiquer à la CAF toute modification tarifaire pouvant intervenir au cours de la période de conventionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de financement LEA avec la CAF du Nord et tous les documents y afférant.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 20/12/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Contrat de location

DELIBERATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a procédé à l'acquisition d'un bien immobilier au 4 rue Pasteur à Bertry. Ce bâtiment, qui jouxte la maison médicale, comprend en partie un bureau, un WC et un hall pouvant servir de salle d'attente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de louer ce local au 4 rue Pasteur à Bertry au prix mensuel de 350 euros.

Le loyer sera payable mensuellement le premier de chaque mois à la trésorerie de Clary.

DIT que la location sera établie avec Madame LEFEVRE Eulalie qui exerce en tant qu'orthophoniste.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location pour une durée de 6 ans.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 20/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 20/12/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 20/12/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux en régie 2016

DELIBERATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux effectués par les agents communaux mettant en œuvre des moyens matériels, outillage et fournitures acquis peuvent faire l'objet de travaux en régie.

Il informe que durant l'année 2016, la commune a effectué différents travaux pouvant faire l'objet de travaux en régie notamment :

- La mise en conformité des travaux électriques de Ribambelle
- Installation de plomberie au logement de l'école
- Travaux intérieurs à l'ADMR, logement de l'école

Le montant total de ces travaux, main d'œuvre comprise, s'élève à 15 729.34 €

Considérant qu'il s'agit de travaux d'investissement, il convient de les faire transférer à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de valider le taux horaire de 16.41 € à appliquer pour les travaux en régie.

DECIDE d'adopter la liste des travaux en régie dont le montant s'élève à 11 955.04 € pour l'année 2016 avec une main d'œuvre de 3 774.30 €.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 20/12/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 20/12/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 20/12/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative 5-2016**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ouvertures de crédits pour les travaux en régie de l'année.

- En dépenses de fonctionnement :  
Article 023                      15729.34 €
- En recettes de fonctionnement :  
Article 722/042 travaux en régie      15729.34 €
- En dépenses d'investissement :  
Article 21312/040 logement école      8714.09 €  
Article 21318/040 autres bâtiments      7015.25 €
- En recettes d'investissement :  
Article 021                      15729.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative précitée.

VOTE Pour : à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation :07/12/2016

Date d’Affichage : 23/01/2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux Rue Pasteur**

**DELIBERATION**

Le Maire rappelle au conseil que le département a inscrit au programme opérationnel les travaux de chaussée de la RD98 rue Pasteur et en partie rue de la République. En parallèle la commune prévoit de reconstruire les trottoirs, de mettre en accessibilité pour les PMR mais également de remplacer le collecteur d’assainissement et les branchements en plomb dans le cadre de la régie communale.

Le département financera les travaux de chaussée (renforcement de la chaussée et renouvellement de la couche de roulement), prendra à charge 70 % les travaux de fourniture et pose de bordures caniveaux et participera à hauteur de 35 % pour la réalisation des trottoirs sur la base d’un ratio défini dans le cadre des règles de cofinancement actuelles ( limite d’un coût de construction de 30 € par m2 pour les trottoirs modifiés et de 40 € par m2 pour les extensions de trottoirs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

DONNE son accord pour les conditions précitées de répartition financière.

AUTORISE Le Maire à signer avec le Département la convention.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation : 07/12/2016

Date d’Affichage : 05/01/2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : Télérélevé des compteurs d’eau**

**DELIBERATION**

Le Président rappelle au conseil que la relève manuelle des indexes des compteurs d’eau des riverains est fastidieuse et source d’erreur. Il existe des capteurs qui s’adaptent sur les différents modèles de compteurs et qui permettent de relever à distance les m3 utilisés.

Les avantages de cette installation seraient d’améliorer et de simplifier le service, d’avertir les usagers en cas de consommation anormale ou de dysfonctionnement mais surtout de permettre à tous les abonnés de bénéficier de la facturation sur consommation réelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

DONNE son accord pour procéder à une étude de faisabilité quant à la mise en place de la télérélevé des compteurs d’eau de la commune.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MAIRESSE J-M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E, GALET A-M

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME SOWKA J a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, MME SOWKA J, MME BONNEVILLE G

Date de la Convocation :07/12/2016

Date d’Affichage : 13/01/2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention LEA avec la CAF**  
**Rectificatif de la 81/2016**

**DELIBERATION**

Suite à une erreur matérielle d'écriture dans le tableau, il convient de modifier la délibération 81/2016 comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'appliquer le barème de participation familiale ci-dessous

	<b>QF&lt;369</b>	<b>370&lt;QF&lt;499</b>	<b>500&lt;QF&lt;700</b>	<b>700&lt;QF&lt;1200</b>	<b>QF&gt;1200</b>
<b>Tarif mangeant 8 h</b>	24 € soit 0.15 €/he	40 € soit 0.25 €/he	64 € soit 0.40 €/he	80 € soit 0.50 €/he	96 € soit 0.60 €/he
<b>Tarif non mangeant 6 h</b>	18 € soit 0.15 €/he	30 € soit 0.25 €/he	48 € soit 0.40 €/he	60 € soit 0.50 €/he	84 € soit 0.70 €/he

Le reste de la délibération reste inchangé.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 13/01/2017

Après envoi en Sous-Préfecture le 13/01/2017